

Rôles et responsabilités des membres du conseil d'administration

Le président

Responsabilités

- Préparer l'ordre du jour des rencontres de l'association
- Présider les rencontres : veiller à ce que les réunions se déroulent dans un climat d'ordre et de respect, selon des règles de conduite et de discussion connues et acceptées de tous
- Signer les procès-verbaux
- Assurer la circulation de l'information
- Déléguer les tâches et s'assurer que les suivis y seront apportés
- Favoriser la participation de tous à la prise de décision
- Coordonner les activités de l'association
- Soutenir le fonctionnement des sous-comités
- Assurer l'orientation et la formation des nouveaux membres du conseil d'administration
- Contrôler les rapports financiers
- Représenter l'association auprès des différents partenaires

Le vice-président

Le vice-président est la personne désignée pour prendre la direction de l'association en l'absence du président. Il est souhaitable que le vice-président ne se limite pas à ce rôle de substitut. L'efficacité du travail demande un bon partage des tâches entre président et vice-président.

Responsabilités

- Collaborer avec le président et alléger ses tâches
- Assumer les fonctions du président en son absence
- Au besoin, être responsable des sous-comités de travail

Le trésorier

Le trésorier administre les fonds de l'association. Il est responsable de tous les aspects financiers.

Responsabilités

- Tenir à jour la comptabilité
- Informer les membres sur l'état des revenus et des dépenses lors des rencontres de l'association
- S'assurer du respect des procédures comptables de l'association
- Préparer les prévisions budgétaires

Le secrétaire

Le secrétaire est le bras droit du président.

Responsabilités

- Rédiger et distribuer aux membres les convocations et l'ordre du jour des rencontres
- Rédiger les procès-verbaux des rencontres de l'association
- Signer les procès-verbaux
- Conserver les documents officiels de l'association et toute autre documentation pertinente (statuts et règlements, procès-verbaux, correspondance, etc.)
- Rédiger la correspondance et les documents officiels

Les administrateurs

Les conseillers ajoutent de la valeur au conseil d'administration en participant aux prises de décisions. Ils peuvent également être responsables d'un dossier particulier.

Responsabilités

- Participer aux discussions du conseil et, le cas échéant, formuler des recommandations
- Être responsables de certaines tâches ou de dossiers spécifiques
- Présider, le cas échéant, un sous-comité de travail